

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 12 avril 2024</b>	<b>N° 2024-215</b>

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h  
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30  
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50  
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h  
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h  
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30  
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40  
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45  
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h  
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15  
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 12 avril 2024</b>	<b>Délibération</b>
	ADG en charge du développement du territoire digital et connecté  <b>Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique</b>	<b>N° 2024-215</b>

---

**Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté - Subvention aux associations contribuant à l'action métropolitaine - décision - autorisation**

---

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté lancée en octobre 2018, la Préfecture de Région et Bordeaux Métropole ont signé une convention d'engagements réciproques fin 2020. Cette convention comprend notamment un volet d'inclusion numérique à destination des personnes précaires. A ce titre, la Métropole percevra une subvention de 150 000 € pour l'année 2024.

Ce volet d'inclusion numérique prend la forme d'un projet destiné aux publics les plus précaires de la métropole, nommé "ALADDIN" (ALADDIN : "A la découverte d'internet et du numérique"). Ce projet ALADDIN vise à familiariser avec le numérique (outils de messagerie, identité numérique, sécurité), les 3 000 personnes cibles de la convention (personnes précaires, vulnérables, exclues, réfugiées ou habitants de quartiers prioritaires de la politique de la ville). Il apportera à ces publics fragiles un bagage utile de compétences et de culture numérique, leur permettant une plus grande autonomie.

Les actions engagées ces trois dernières années ont prouvé que le projet ALADDIN répondait aux besoins des publics ciblés par la convention. Les personnes accompagnées ont pu bénéficier d'ateliers de médiation numérique d'une durée de 8 heures réparties en plusieurs sessions pour monter en compétence sur les outils de messagerie numérique, véritable clé d'entrée à la majorité des services en lignes, outils et usages numériques (particulièrement l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle). Ce sont ainsi plus de 2 500 personnes précaires qui ont déjà été accompagnées au sein de plus de 12 quartiers prioritaires de la ville.

La phase suivante du projet ALADDIN vise à former plus de 1 600 personnes supplémentaires sur 12 mois, afin de s'inscrire dans les objectifs de la convention signée avec la Préfecture.

Pour 2024, il est proposé d'accompagner 24 organismes associatifs sous forme de subventions pour action spécifique à hauteur de 173 000 €, répartis en fonction du nombre de personnes formées et du format d'accompagnement (médiation simple ou médiation simple avec soutien complémentaire en langue ou écriture).

Conformément à la délégation du Conseil métropolitain au Président de Bordeaux Métropole et compte tenu du dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation

des subventions, deux subventions sur les vingt-quatre attribuées doivent être délibérées par ledit Conseil :

<b>Organisme</b>	<b>Montant subvention projet Aladdin proposé</b>	<b>Montant subvention de fonctionnement accordé Délibération 2024-29</b>
Atelier Graphite	20 000€	15 000€
Emmaüs Connect	10 000€	15 000€

Vingt-deux subventions sont par ailleurs attribuées par décision du Président pour un montant total de 143 000 € (cf. liste jointe en annexe de la délibération).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2,

**VU** l'article L115-1 du Code de l'action sociale et des familles,

**VU** la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018,

**VU** la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre la Préfecture de la région Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération n°2020-455 du 27 novembre 2020,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n°2021-571 du 23 septembre 2021,

**VU** la délibération n°2023-2 du 27 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole au Président,

**VU** la délibération n° 2024-29 relative à l'adoption du budget primitif 2024, annexe B8

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Métropole à être identifiée et reconnue comme collectivité active et engagée sur l'e-inclusion et la lutte contre la pauvreté, et l'engagement dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté,

**CONSIDERANT** le bénéfice par l'association Atelier Graphite d'une aide au fonctionnement attribuée par délibération 2024-29 du 02/02/2024 pour un montant de 15 000 euros pour l'année civile 2024, et considérant par conséquent le dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation des subventions perçues par ce partenaire,

**CONSIDERANT** le bénéfice par l'association Emmaüs Connect d'une aide au fonctionnement attribuée par délibération 2024-29 du 02/02/2024 pour un montant de 15 000 euros pour l'année civile 2024, et considérant par conséquent le dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation des subventions perçues par ce partenaire,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention pour action spécifique d'un montant total de 20 000 € en faveur de l'association Atelier Graphite et de 10 000 € en faveur de l'association Emmaüs

Connect pour former et accompagner les publics précaires dans leur montée en compétence sur les outils numériques de base.

**Article 2 :** d'autoriser, Monsieur le Directeur Général en charge du Numérique et des Systèmes d'Information à signer les conventions avec Atelier Graphite et Emmaüs Connect dont le modèle est joint en annexe et tout acte afférent, précisant les conditions d'attribution de ces subventions.

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024 chapitre 65, article 65748, fonction 57.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>18 AVRIL 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,  Madame Delphine JAMET
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>18 AVRIL 2024</b>	